



Conseil Municipal - Séance Du 28 Mars 2026

Procès-Verbal

Convocation adressée le 24 mars 2026 avec l'ordre du jour suivant :

- I) Approbation du procès-verbal de la séance du 12 février 2026**
- II) Approbation de l'ordre du jour**
- III) Délibération n°1 - Élection du Maire**
- IV) Délibération n°2 - Détermination du nombre d'adjoints**
- V) Délibération n°3 - Élection de la liste de candidats aux fonctions d'adjoints**

Présents :

M. DA CUNHA - Mme COLIN - M. Dimitri MARCHAL - Mme VERNEAU - M. BERNARD - Mme CHARPENTIER - Mme ZWIEBEL - M. DEGEILH - Mme COLLARD - M. CLODONG - Mme CAROMEL - M. LOMBARD - Mme DOLATA - M. WEILLAERT - Mme VAN DE WALLE - M. KLEINCLAUSS - Mme LAURENÇOT - Mme MASSON - M. BURY - Mme PETRI - Mme GAVRILOFF - M. MARTINS - Mme TROUVÉ-VALLÉE - M. GUERIN - Mme BAZIN - M. VACAVANT.

Absents excusés ayant donné pouvoirs :

M. Gilles PARISSÉ donne pouvoir à M. Éric DA CUNHA
M. Gérard CUNY donne pouvoir à Mme Anne-Sophie GAVRILOFF

Absent excusé :

M. Éric BRAUN

A été nommée secrétaire : Gérard BERNARD

Monsieur le Maire : Bonjour, il est 13h30, nous sommes 26, la séance est ouverte et je délègue tout de suite la Présidence de ce début de Conseil à Mme CHARPENTIER la doyenne d'âge de notre assemblée.

Danielle CHARPENTIER : Bonjour à toutes et tous et merci de votre présence. Je vous propose Monsieur Gérard BERNARD en secrétaire de séance s'il accepte.

Gérard BERNARD : Oui.

Monsieur BERNARD procède à l'appel des membres. Le quorum est atteint. L'appel terminé, les conseillers municipaux sont installés dans leur fonction.

I) Approbation du procès-verbal de la séance du 12 février 2026

Aucune question, aucune remarque de la part des membres.

Adopté à la majorité des membres.

II) Approbation de l'ordre du jour du Conseil Municipal

Aucune question, aucune remarque de la part des membres.

Adopté à l'unanimité.

III) Élection du Maire

Chaque membre s'est vu remettre une pochette, avec à l'intérieur, une enveloppe ainsi qu'un bulletin blanc pour y apposer le nom du candidat choisi.

Une seule candidature est déclarée, celle de Monsieur Éric DA CUNHA au nom de l'équipe LANEUV'VILLE D'AVENIR AVEC VOUS.

Demande d'intervention de la part de Mme GAVRILOFF.

Anne-Sophie GAVRILOFF : « Mesdames, Messieurs les élus, au terme d'une campagne municipale intense, je souhaite adresser mes remerciements aux électeurs et aux électrices de Laneuveville. Merci au 1139 Laneuvevillois et Phlinois qui nous ont accordé leur confiance. Vous avez porté notre projet. Vous avez cru en notre vision pour Laneuveville et vous nous avez soutenu avec constance tout au long de cette campagne.

Dimanche, lors du deuxième tour des élections municipales, 57% des électeurs se sont déplacés pour voter. Cette participation historiquement basse en dehors de la période COVID de 2020, confirme une tendance préoccupante. Elle révèle un désintérêt durable et une défiance envers le fonctionnement de notre démocratie locale. Cela nous conduit à nous interroger sur la place qu'on accorde aux citoyens dans la vie

municipale.

Notre résultat 41,84 % n'est pas celui que nous espérions. Mais une chose est certaine, notre engagement demeure intact. Avec la même énergie, la même exigence et un sens aigu de l'intérêt général, nous continuerons à agir pour notre ville. Parce que Laneuveville mérite le meilleur. Nous resterons pleinement mobilisés et engagés au service de notre commune et de ses habitants. Au vu des résultats des élections, nous ne présenterons aucun candidat et nous ne participerons pas au vote de l'élection du Maire et des adjoints. Je vous remercie. »

Mme CHARPENTIER remercie Mme GAVRILOFF et nomme ensuite deux assesseurs pour le vote de l'élection du Maire. Il s'agit de Laura COLLARD et Stéphane DEGEILH qui prennent place près de l'urne.

Les élus sont appelés les uns après les autres pour procéder au vote. On dénombre 22 bulletins trouvés dans l'urne avec 21 votes pour et 1 bulletin blanc. 6 abstentions sont enregistrées pour Mme Anne-Sophie GAVRILOFF (avec procuration de M. Gérard CUNY) - M. Emmanuel MARTINS - Mme Guylaine TROUVÉ-VALLÉE - M. Alexandre GUERIN - Mme Magali BAZIN.

Monsieur Éric DA CUNHA est élu Maire de Laneuveville-Devant-Nancy. Il reprend la parole pour la deuxième partie du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire : Je souhaite vous dire quelques mots. Tout d'abord merci à toi Danielle pour avoir présidé le début de ce conseil, tu es une fidèle de la première heure, mon amie de longue date, tu as toujours été là depuis le début. Cela me fait chaud au cœur que ce soit toi qui me remettes cette écharpe tricolore.

Mesdames et Messieurs, chers Laneuvevillois, chères Laneuvevilloises, chers Phlinois, chères Phlinoises, Mesdames et Messieurs les élus. En 2020, vous m'avez fait confiance pour la première fois, à mon équipe et moi-même. Être Maire de notre commune est pour moi un immense honneur et une responsabilité que je mesure chaque jour, vous pouvez me croire.

Je ne m'épuise pas sachez-le. En recevant pour un second mandat la responsabilité de notre ville, j'éprouve à la fois l'honneur d'une confiance renouvelée et le poids d'un devoir.

En 2026, 6 ans après avoir reçu cette écharpe tricolore, mon engagement est resté le même : celui de servir ma ville et ses habitants avec sincérité, sérieux et avec la volonté constante de rassembler dans la proximité et pour la sécurité de toutes et tous. Nous voilà enfin à penser à notre avenir et débiter le projet de demain.

Je veux remercier, les électrices et les électeurs qui se sont déplacés aux urnes durant ces deux tours. Dans un contexte national marqué par une faible participation. Laneuveville se situe au même niveau que le National avec 57,03% de participation. Derrière ces chiffres il y a un message : lassitude ou désintérêt ? Je vais vous le dire

simplement, j'entends ce signal. Il exprime une attente que nous devons, que nous avons pour devoir de comprendre et de combler, nous tous les élus.

Je tiens à remercier tous nos soutiens, ils sont nombreux et ils se sont manifestés au fil de cette campagne. J'en suis très reconnaissant. Les mots me manquent pour vous témoigner ma gratitude. Aujourd'hui je suis à nouveau Maire, le Maire de toutes et de tous. Les électeurs bien sûr mais aussi de celles et ceux qui ne se sont pas déplacés. Les habitants de Laneuveville et de la Madeleine. Les acteurs associatifs, économiques, éducatifs, de santé. Le Maire de toutes celles et tous ceux qui font vivre notre ville au quotidien. Celles et ceux pour qui la vie est plus difficile. Parce que le lien social compte infiniment pour moi. Je continuerai à aller vers ceux qui doutent, qui décrochent et qui ont des besoins pour vivre.

Nous sommes élus pour cela. Et nous allons poursuivre la dynamique qui a été créée depuis 2020 et nous engager auprès de tous. L'avenir nous attend et nous le voulons ambitieux. Cette étape n'est pas une fin en soi. Elle est un nouveau point de départ. Avec une équipe composée d'élus expérimentés et d'autres qui apportent des compétences et une énergie nouvelle.

J'ai une pensée aujourd'hui pour celles et ceux qui ont partagé notre campagne nos compagnons de liste et qui ne siègent pas ce jour. Je vais leur dire simplement merci. Merci à toute mon équipe. Pour ce temps consacré aux habitants, tout cet engagement. Merci pour votre implication. Nous restons une équipe soudée et la solidarité n'a jamais été aussi forte.

Avec les élus de l'équipe majoritaire qui m'entourent. Je veux vous dire ma confiance pleine et entière. La confiance dans votre capacité à être à la hauteur de la responsabilité qui est la nôtre et les enjeux de demain. Et cette confiance va avec une exigence, rester fidèle à ce que nous avons porté. À ce que nous avons promis. À ce que nous sommes. À ce que nous avons fait depuis 2020. En respectant scrupuleusement notre programme et nos projets pour la ville que nous aimons.

Ce travail nous devons maintenant le prolonger dans l'action ensemble avec sérieux et esprit d'équipe. Et je joins à ce travail tous les élus autour de cette table. L'heure est à l'avenir et aux réponses que nous devons apporter pour que chaque jour notre ville soit une ville meilleure.

Pour les nouveaux élus dans mon équipe, vous l'avez compris, une campagne électorale est un moment particulier dans la vie démocratique. Je ne commenterai pas, ici, la trajectoire dangereuse avec laquelle certains élus l'ont empruntée, non par faiblesse mais par exigence. Celle de remettre notre commune au travail dans le respect et la dignité. Aujourd'hui je veux être très clair. La responsabilité qui m'a été confiée ne doit laisser aucune place aux divisions stériles et aux postures. Aujourd'hui il n'y a plus de camps, il n'y a plus de polémique. Il y a une commune à servir. Nous verrons très rapidement qui s'inscrit dans cette dynamique.

Dans cette salle du conseil aujourd'hui, l'heure est à nos obligations d'élus, et mon équipe sera à l'image de notre campagne. J'ai aujourd'hui une immense pensée pour

tous nos agents et ils savent pourquoi. Le premier mandat que j'ai conduit n'aurait pas été possible sans les agents publics, communaux, métropolitains que je veux remercier ici.

Être au service de l'intérêt général ce n'est pas qu'une addition de bâtiments, d'équipement et de projets à gérer. Ce sont aussi les femmes et les hommes du service public. Des cadres, aux agents de terrain qui méritent notre reconnaissance et toute notre gratitude pour leur travail au sein de notre collectivité.

Je leur suis infiniment reconnaissant. Je suis à leur côté. Je l'ai toujours été. Je serai toujours proche d'eux. Je pense à titre personnel, qu'il est crucial que la conflictualité politique ne déteigne pas sur les agents publics. Les marques de soutien reçues depuis dimanche en sont la preuve et témoignent que les décisions prises hier permettent aujourd'hui de travailler dans le respect et la sérénité.

Mesdames et Messieurs les élus de ce Conseil Municipal, permettez-moi de vous dire que la politique doit rester l'art de servir les autres et non de se servir d'eux. Elle n'est pas la somme des intérêts particuliers. C'est trouver le chemin du consensus et agir pour l'intérêt général.

Ce si beau, mais aussi si exigeant mandat de Maire dans lequel j'ai mis jusqu'à présent toute mon énergie pour servir du mieux possible notre ville, se poursuit pour six, peut-être sept ans. J'en suis heureux et animé d'une motivation plus forte que jamais.

Ce renouvellement fort de confiance permet à toute l'équipe de poursuivre le chemin pour faire de Laneuveville, une ville toujours aussi agréable à vivre pour toutes les générations. Projeter son développement. Conforter les équipements. Tous les services à la population. Et répondre aux enjeux des transitions.

Pour finir, permettez-moi un petit mot plus personnel. Je tiens à dire merci à ma famille. Mon épouse Irène ici présente, et mes filles. Vous trois connaissez précisément les coulisses du mandat qui s'achève. Vous savez être à mes côtés pour celui qui commence. Merci d'accepter mes absences, mes choix, mon engagement au service des autres. Merci pour votre soutien indéfectible au quotidien. Et dans les moments moins faciles. De l'énergie que vous m'insufflez grâce à votre amour et à votre confiance. C'est auprès de vous trois que tout commence, toujours. Merci.

Mes chers collègues, merci de votre écoute bienveillante.

IV) Fixation du nombre d'adjoints

Vu les articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant aux conseils municipaux de déterminer librement le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Considérant que l'effectif légal du Conseil Municipal étant de 29, le nombre des adjoints au Maire ne peut dépasser 8.

Monsieur le Maire propose de créer 7 postes d'adjoints au Maire,

N'ont pas souhaité prendre part au vote : Mme Anne-Sophie GAVRILOFF (avec procuration de M. Gérard CUNY) - M. Emmanuel MARTINS - Mme Guylaine TROUVÉ-VALLÉE - M. Alexandre GUERIN - Mme Magali BAZIN. Les 22 autres membres ont voté pour à l'unanimité.

V) Élection des adjoints au Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2,

Monsieur le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire rappelle les deux assesseurs pour le vote de l'élection des adjoints au Maire. Il s'agit de Laura COLLARD et Stéphane DEGEILH qui prennent place près de l'urne. Une seule liste est déposée.

Les élus sont appelés les uns après les autres pour procéder au vote. On dénombre 22 bulletins trouvés dans l'urne avec 21 votes pour et 1 bulletin blanc. 6 abstentions sont enregistrées pour Mme Anne-Sophie GAVRILOFF (avec procuration de M. Gérard CUNY) - M. Emmanuel MARTINS - Mme Guylaine TROUVÉ-VALLÉE - M. Alexandre GUERIN - Mme Magali BAZIN.

La liste présentée par Monsieur Éric DA CUNHA ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés adjoints du Maire :

➔ 1ère adjointe : Sylvie COLIN

Promotion et attractivité du territoire, projet de Ville et développement du numérique.

➔ 2ème adjoint : Dimitri MARCHAL

Finances, travaux et patrimoine.

➔ 3ème adjointe : Jennifer VERNEAU

Action sociale, personnes âgées, santé et solidarité.

➔ 4ème adjoint : Gérard BERNARD

Sécurité, qualité de vie, relations avec les acteurs économiques.

➔ 5ème adjointe : Danielle CHARPENTIER

Évènementiel, vie culturelle et associative.

➔ 6ème adjoint : Martin CLODONG

Urbanisme, environnement et transition écologique.

→ 7ème adjointe : Émilie ZWIEBEL
Éducation, petite enfance et jeunesse.

Monsieur le Maire fait ensuite la lecture de la charte de l' élu.

CHARTRE DE L'ELU LOCAL

Les articles L.1111-13 et L.1111-14 du code général des collectivités territoriales constituent la charte de l' élu local.

Dans l'exercice de son mandat, l' élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité ainsi que les lois et les symboles de la République.

L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l' élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

L' élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions.

Dans l'exercice de ses fonctions, l' élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel.

L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné.

Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

L' élu local déclare, dans un registre tenu par la collectivité territoriale, les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 euros dont il a bénéficié en raison de son mandat.

Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif.

Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leurs fonctions électives et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre, dans les conditions prévues par la loi.

Les élus locaux sont affiliés, pour l'exercice de leur mandat, au régime général de la sécurité sociale dans les conditions définies à l'article L. 382-31 du code de la sécurité sociale et à des régimes spéciaux définis par le présent code.

Les élus locaux bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la collectivité territoriale, conformément aux règles fixées par le code pénal, les lois spéciales et le présent code.

Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux. Il s'exerce dans les conditions fixées par le présent code.

Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie, dans des conditions prévues par la loi, de garanties accordées dans l'exercice du mandat et à son issue et permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures.

Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L. 1111-13.

Monsieur le Maire annonce les deux prochaines dates pour les Conseils Municipaux à savoir le vendredi 10 avril 2026 à 20h00 ainsi que le mercredi 29 avril 2026 à 20h00. Il est 14h16 la séance est levée.

Le secrétaire de séance.

Gérard BERNARD.